



Obtention du certificat de nationalité française par filiation paternelle

Par **Kampala**, le **17/04/2019** à **17:43**

Bonsoir justement je sais que vous êtes un site de conseils. Je veux vos conseils par rapport à ma demande de certificat de nationalité française. Effet j'ai eu un refus de ce dernier pour motif mon père vient d'être français le 28 mars 2001. Ce qui est pour moi une erreur maternelle ou omission parce que mon père est ancien combattant il a combattu au Vietnam et il a un livret militaire et une carte d'ancien combattant date de validité 1 avril 1958-1 avril 1963 donc durant la période de validité de la carte de combattant le Sénégal est indépendant le 4 avril 1960 au moment de l'indépendance du Sénégal papa était dans l'armée française né dans la colonie française (Sénégal) et est toujours en possession d'état de français jusqu'en 2012 il n'a jamais eu nationalité sénégalaise ni carte d'identité ni passeport sénégalais. Il est resté à Toulon d'où il a travaillé et percevait sa pension de retraité et pension militaire. Ma question est la demande de rectification de la déclaration de nationalité française de mon père si elle est rectifiée comme quoi il n'a jamais renoncé à sa nationalité française est ce le refus d'obtention de mon certificat de nationalité française aura toujours son effet ?

Par **Visiteur**, le **17/04/2019** à **19:22**

Bonjour

Votre père était peut-être Français, mais vous ?

Où êtes vous né?, où avez vous vécu votre enfance?, quelle est votre nationalité ?

Par **Kampala**, le **17/04/2019** à **20:19**

Je suis né au Sénégal j'ai la nationalité sénégalaise et j'habite alternativement avec mon père notre requête est au tribunal de grande instance de toulon nous avons également des aides juridictionnelles. Le dossier est au tribunal de toulon depuis le 18 février 2019 nous attendons la réponse. J'espère qu'avec toutes ces preuves la rectification sera effective.

Tous les documents de mon père sont français acte de mariage de 1955 à Nantes depuis 1958 mon père résidait en France jusqu'en 2006

Je comprends pas comment le juge a pu établir qu'il est français en 2001

Alors qu'il a servi dans l'armée française jusqu'en 1963 et restait travailler en France à Toulon

il percevait ses pension de retraité et pension militaire. Comment celui ci vient d'être français qu'en 2001?

Par **Visiteur**, le **17/04/2019** à **21:25**

Obtenir ce CNF pour votre père ne changera rien a votre nationalité Sènégalaise.